

**EXPOSE**

Les parties ont conclu un compromis de vente le 10 avril 2021 concernant le **BIEN** dont la désignation suit.

**IDENTIFICATION DU BIEN****DESIGNATION**

A MARGOUET-MEYMES (GERS) 32290 Lieudit La Douceur.  
Une maison à usage d'habitation entourée de terres  
Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface	Nature
A	170	Courtadette	00 ha 19 a 72 ca	sol
A	171	Douceur	00 ha 06 a 54 ca	jardin
A	169	Douceur	00 ha 42 a 99 ca	terre
A	172	Douceur	00 ha 40 a 03 ca	terre
A	168	Douceur	00 ha 37 a 87 ca	pré

Total surface : 01 ha 47 a 15 ca

Tel que le **BIEN** existe, avec tous droits y attachés, sans aucune exception ni réserve.

Les parcelles cadastrées section A 171-172-168-170 étant indiqués comme la propriété de Madame Maryvonne POMMIES

Madame Kelly POMMIES, etant Vendeur de la parcelle cadastrée section A 169

Ce compromis de vente a été conclu moyennant le prix principal de **SOIXANTE-CINQ MILLE EUROS (65 000,00 EUR)**

Ce prix s'applique, savoir :  
à concurrence de 63.000 euros pour Madame Maryvonne POMMIES  
à concurrence de 2000 euros pour Madame Kelly POMMIES.

Aux termes des recherches accomplies pour l'établissement de l'origine de propriété il s'avère que Madame Maryvonne POMMIES n'est pas à ce jour pleine propriétaire des parcelles sises commune de MARGOUET MEYMES, cadastrées section A numéros 168 et 172.

Par conséquent les parties ont d'un commun accord décidé de modifier le compromis de vente ainsi que suit,

**AVENANT**

Les parties veulent apporter les modifications suivantes à ce compromis :

**En ce qui concerne la désignation du bien vendu :**

Le bien vendu est désigné de la façon suivante :  
A MARGOUET-MEYMES (GERS) 32290 Lieudit La Douceur,  
Une maison à usage d'habitation entourée de terres.  
Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface	Nature
A	170	Courtadette	00 ha 19 a 72 ca	sol
A	171	Douceur	00 ha 06 a 54 ca	jardin
A	169	Douceur	00 ha 42 a 99 ca	terre

VL  
OPD